

République Française

Département : GERS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ARTAGNAN EN FEZENSAC

Séance du mercredi 15 novembre 2023

Délibération N° DE 2023 064

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	32	41
Date de la convocation : 07/11/2023		
Pour	Contre	Abstention
39	0	2
Résultat du vote : adoptée		

Le quinze novembre deux mille vingt-trois, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, SALLE DES FETES DE PEYRUSSE-GRANDE, sous la présidence de Barbara NETO.

Présents : COELHO Véronique, ORTHOLAN Rosette, DARROUX Daniel, MIMALÉ Gérard, DUCES Philippe, RAFFIN Hubert, THEULÉ Jean Claude, BROSSARD Sandrine, DAUGÉ Jean-François, VILLENEUVE William, SERRALTA Brigitte, FAVAREL Guy, ARQUE Nadine, DESENLIS Benoît, MENAL Pierrette, CAILLAVET Isabelle, ANDRIEU Philippe, PACHÉ Robert, PERES Daniel, NETO Barbara, CAMAZZOLA Robert, BRANA Véronique, CAVALIERE Andrew, CUEILLENS Caroline, JAFFRES Victor, FAUCHÉ Gisèle, GUICHARD Gilles, GOULU-MARTINAT Chantal, BRAZZALOTTO Christine, NARRAN Béatrice, OSPITAL Jean-Jacques, ANTONELLO Pierre

Représentés : THIEUX LOUIT Véronique représentée par SERRALTA Brigitte, CANTAN Philippe représenté par DESENLIS Benoît, LASPORTES Bernard représenté par ARQUE Nadine, KLUCZYNSKI Lara représentée par BRANA Véronique, CAUQUIL Axel représenté par CAVALIERE Andrew, CHAULET Anthony représenté par CUEILLENS Caroline, GEYRES Laurent représenté par GUICHARD Gilles, COUDERC Vanessa représentée par FAUCHÉ Gisèle, LAPLANE-SOTUM Corinne représentée par NARRAN Béatrice

Absents et Excusés : DOAT Jean-Pierre suppléé par ORTHOLAN Rosette, SAINT ANDRIEU Michel, CAHUZAC Philippe, LABRIFFE Pierre, ROSELL Amaud

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, William VILLENEUVE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Acquisition du Domaine de Castelmoré à Lupiac – Convention avec l'Établissement Public Foncier d'Occitanie (EPFO)

Madame la Présidente rappelle que lors de sa séance du 18 octobre dernier, le Conseil communautaire s'est prononcé favorablement sur la candidature de la

Communauté de communes en tant qu'acquéreur du Domaine de CASTELMORE à LUPIAC.

Dans ce cadre, l'Établissement Public Foncier Occitanie a été sollicité pour assumer la mission d'acquisition foncière en vue de réaliser le projet "d'ARTAGNAN".

Afin de concrétiser son engagement, le Conseil communautaire s'est prononcé favorablement sur le projet de convention annexé à la présente qui acte le socle contractuel suivant :

- une durée conventionnelle de 8 ans ;
- un périmètre intégrant l'ensemble du Domaine de CASTELMORE ;
- un montant prévisionnel de mobilisation financière de la part de l'EPFO à hauteur de 2 500 000 EUROS, incluant l'acquisition, les frais annexes, et d'éventuels travaux sur le bien si l'état de ce dernier impliquerait des interventions urgentes.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Barbara NETO
Président de séance



William VILLENEUVE
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'W' followed by a horizontal line.

Publié le 01/12/23
Transmis à la Préfecture le 01/12/23